

ATOUT FRANCE



CAHIER DES CHARGES DIGITALISATION DES TRAVAUX ET ETUDES DE ATOUT FRANCE



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE ATOUT FRANCE	3
CHAPITRE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
CHAPITRE 3 - DESCRIPTION DES BESOINS ET PRESTATIONS ATTENDUES	5
3.1 GÉNÉRALITÉS	5
CHAPITRE 4 - PROCESSUS ACTUEL	7
4.1 CRÉATION D'UNE PUBLICATION SUR NOTRE BACK-OFFICE	7
4.2 PROCESSUS D'ACHAT D'UNE PUBLICATION	7
CHAPITRE 5 – ENVIRONNEMENT ET INFORMATIONS TECHNIQUES	8
CHAPITRE 6 – BUDGET	8
CHAPITRE 7 - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	8
7.1 OBJET DE LA CONSULTATION	8
7.2 INFORMATION DES CANDIDATS	8
7.3 RÉTRO PLANNING	9
7.4 DOSSIER DE CONSULTATION	9
7.5 PRÉSENTATION DES OFFRES	10
7.6 DÉPÔT DES OFFRES	10
7.7 CRITÈRES DE SÉLECTION	11
7.8 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	11
7.9 CONFIDENTIALITÉ	11
7.10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	11
7.11 CONDITIONS GÉNÉRALES	11
7.12 CONTACTS	12

CHAPITRE 1 - Présentation de Atout France

ATOUT FRANCE

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE LA FRANCE

CHIFFRES CLÉS ATOUT FRANCE

400

campagnes de communication dont
66% de campagnes numériques

275

événements presse hors accueil de
presse (contre 260 en 2015)

+ de **1 800**

accueils en France de blogueurs et
journalistes (hors salons « Grand Ski »
et « Rendez-vous en France »)

+ de **650**

événements professionnels à
l'international (contre 600 en 2015)

Près de **1 500**

campagnes d'e-mailing et **3,2 millions** de
suiveurs sur les médias sociaux

Ecosystème France.fr : **15 millions** de
visites (+36%/2015) et **12 millions**
(+20%/2015) de visiteurs

190 AMO et études

13

publications techniques,
17 lettres de veille et **20**
publications conjoncturelles

Atout France, opérateur unique de l'État en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises, filières et destinations. Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays et à une collaboration étroite avec le réseau des ambassades sur plus de 70 marchés, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

L'Agence accompagne ainsi près de 1 300 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international.

Au total, plus de 2 400 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public, la presse et les professionnels du tourisme international grâce à une stratégie d'influence reposant sur tous les moyens de communication et notamment les outils numériques.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les destinations dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement.

Enfin, plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme, immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » ou la distinction Palace.

Salon Rendez-vous en France 2016.



Pour en savoir plus : www.atout-france.fr ou www.france.fr

CHAPITRE 2 - Objet de la consultation

Dans le cadre de ses missions, Atout France a également un statut d'éditeur. Ainsi, les Editions Atout France publient régulièrement des travaux et études, à destination des professionnels du tourisme, des collectivités territoriales et des organismes de formation. Ces travaux et études sont répartis en trois collections : Marketing touristique / Ingénierie et développement touristique / Observation touristique ; toutes disponibles à l'achat en deux formats : papier et PDF

Atout France entend sélectionner un prestataire en charge de la dématérialisation de ses travaux et études actuellement commercialisés au format PDF via sa boutique en ligne et l'url suivante : <http://www.atout-france.fr/publications>.

En termes de volume, environ 150 titres sont disponibles à ce jour à la vente et pris en charge par la boutique en ligne, combinée à une solution de paiement en ligne (CB) gérée par la Caisse des Dépôts (SSPlus).

C'est dans ce cadre que la présente mise en concurrence est lancée. Elle a pour objet la sélection d'un prestataire qui aura en charge de proposer une solution pour cette digitalisation.

CHAPITRE 3 - Description des besoins et prestations attendues

3.1 Généralités

Les prestataires sont invités à répondre à cette consultation constituant les besoins de Atout France pour améliorer l'ergonomie et la lecture de ses publications disponibles et à paraître en proposant un outil de transformation du format actuel PDF en un format numérique de type catalogue.

Celui-ci devra intégrer les trois caractéristiques suivantes :

- ✓ **Un outil interactif** offrant différentes possibilités : feuilleter l'étude, accéder à une partie, un chapitre par le menu, mise à disposition d'un moteur de recherche, insertion de vidéos/sons/animations flash, infographies dynamiques, impressions... et toutes autres propositions qui viendraient agrémenter la lecture.

Il sera nécessaire de faire la distinction entre ce qui relève de l'outil initial et les options possibles.

- ✓ **Un format responsive** correspondant aux supports Desktop, Tablettes et Mobiles (iOS, Android) lesquels devront être compatibles et intégrables à notre site internet atout-france.fr.
- ✓ Une évolution du format de lecture **illimitée en nombre** permettant ainsi de convertir l'ensemble de nos publications à paraître et antérieures.

Le prestataire sélectionné devra mettre en œuvre les moyens techniques, humains, matériels suffisants ainsi que son savoir-faire pour garantir les besoins évoqués ci-dessus et travailler de concert avec la Sous-direction Techniques des projets numériques de Atout France, en charge de la maintenance et de l'évolution du site atout-france.fr.

Les études seront hébergées, stockées sur un site externe au site atout-france.fr et géré par le prestataire sélectionné. Ce dernier s'engage à un niveau de disponibilité de 99,5%.

Dans le cas d'une url externe au site atout-france.fr, le prestataire sélectionné pourra faire ressortir en option la possibilité de « brander » cette url ; option incluse dans le budget indiqué au chapitre 6 du présent cahier des charges.

Le prestataire sélectionné rendra accessible sur une page dédiée toutes les études achetées par un même utilisateur en proposant de manière optionnelle la lecture en mode hors connexion.

Le processus cible lié à l'intégration d'un nouveau type de format dématérialisé affecterait directement 3 aspects :

- ✓ La création de publication dans le back office de atout-france.fr ;
- ✓ Le processus d'achat de publication sur atout-france.fr ;

- ✓ Le stockage des publications achetées par un utilisateur authentifié sur son espace dédié.

Informations complémentaires :

La mise en place des nouveaux contenus dynamiques sur la boutique en ligne du site atout-france.fr fera l'objet d'une seconde consultation consécutive à celle-ci.

En effet, un aménagement et un développement du site atout-france.fr est indispensable pour pouvoir accueillir les url de l'outil.

De plus, Atout France souhaite profiter de cette évolution de contenu dynamique pour sécuriser et restreindre davantage la transmission des données au seul acheteur de l'étude¹ en délivrant l'étude sous forme de lien URL accessible et également authentifié par un compte sur le site atout-france.fr.

Aussi, les interconnexions réalisées entre le site atout-france.fr et celui du prestataire sélectionné dans le cadre de la présente consultation devront être minutieusement anticipées, précisées et détaillées notamment sur les questions de sécurité et garanties. Le rétroplanning élaboré par le prestataire sélectionné devra donc prendre en compte ces interconnexions et les éventuelles incidences sur la boutique en ligne.

¹ A ce jour, il est possible d'effectuer un achat sans disposer de compte utilisateur (voir le détail du processus d'achat ci-après).

CHAPITRE 4 - Processus actuel

Pour mieux comprendre les impacts des évolutions à venir, nous faisons ici une rapide analyse de leur fonctionnement existant :

4.1 Création d'une publication sur notre back-office

Le processus de création d'une publication sur le back-office s'opère en 2 étapes :

4.1.1 Création d'un produit

Depuis le menu « Boutique », il suffit d'ajouter un produit de type « Parution SKU ». Un fois sur la page de création du produit, il faut compléter tous les champs un à un dont le champ essentiel « Fichiers joints » qui permet de récupérer le fichier source PDF.

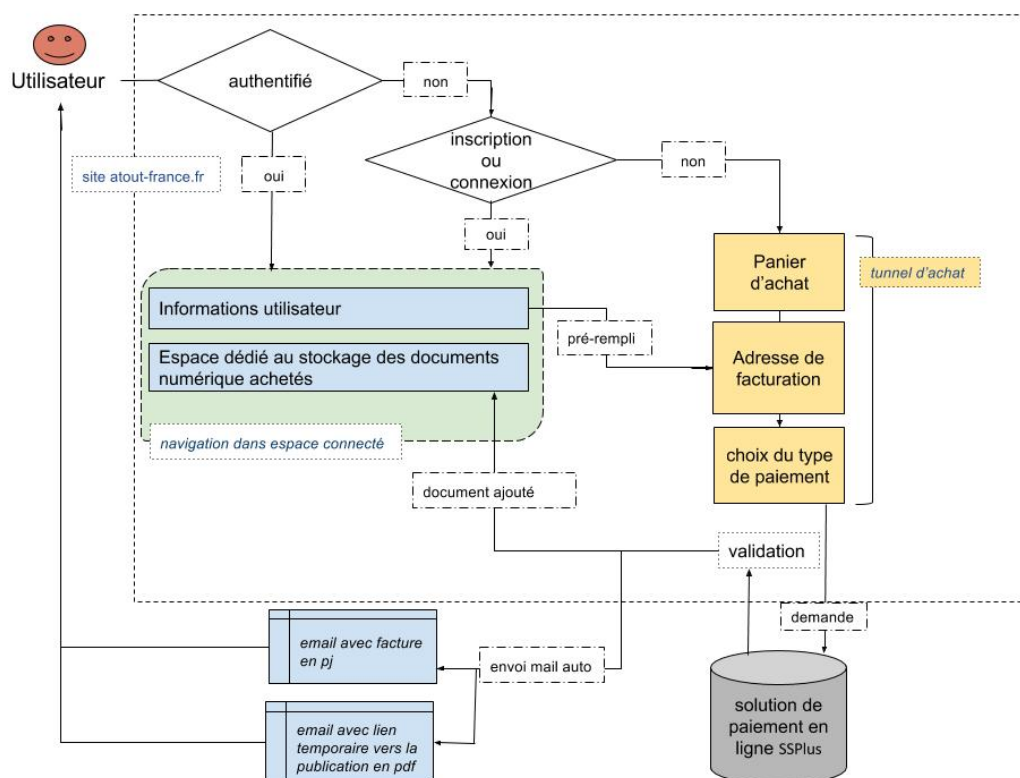
4.1.2 Création d'un contenu

Depuis le menu « Content », il suffit d'ajouter un produit de type « Publications ». Une fois sur la page de création du contenu publication, il faut, à l'instar du produit, compléter tous les champs un à un.

C'est au niveau du champ « Description produit » que l'on va venir rechercher et associer au contenu le produit type « Parution SKU » préalablement créé. Le contenu ainsi complété de son produit est prêt à être publié.

4.2 Processus d'achat d'une publication

Le processus d'achat d'une publication peut se matérialiser par le schéma suivant :



A noter qu'il est possible aujourd'hui d'effectuer un achat sans disposer d'un compte utilisateur authentifié sur le site atout-france.fr.

CHAPITRE 5 – Environnement et informations techniques

Software	Version
Linux distro	Debian Jessie 8.6
Kernel	3.16.0-4-amd64
Varnish	4.1.4
Apache HTTPd	2.4.10
PHP	5.6.27
MySQL	5.6.35
Memcached	1.4.21
Drush	8.1.8

CHAPITRE 6 – Budget

Nous disposons actuellement d'une enveloppe budgétaire de quarante-trois mille euros Hors Taxes (43 000 € HT) maximum pour l'ensemble de la prestation, éventuels renouvellements inclus.

Le candidat sélectionné devra facturer la totalité du montant dû au titre de la durée initiale du contrat, telle qu'indiquée à l'article 7.1 ci-dessous, avant le 31 décembre 2018.

CHAPITRE 7 - Règlement de la consultation

7.1 Objet de la consultation

Atout France recherche pour son siège un prestataire pour la digitalisation de ses publications vendues depuis sa boutique en ligne :

<http://www.atout-france.fr/publications>.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat, la prestation doit démarrer le 1^{er} décembre 2018. Le contrat prendra effet à compter de cette date pour une durée de un (1) an, soit jusqu'au 30 novembre 2019. Il sera renouvelable, le cas échéant, sur demande de Atout France, deux (2) fois par avenant écrit annuel.

7.2 Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Un exemple d'étude sous format numérique pourra être adressée à tout candidat qui en fera la demande jusqu'au 7 septembre 2018 inclus, par mail uniquement aux adresses suivantes :

fabienne.tirel@atout-france.fr

gregoire.marty-lavauzelle@atout-france.fr

benedicte.mainbourg@atout-france.fr

sophie.congourdeau@atout-france.fr

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées à l'article 7.12 « Contacts ».

Tout renseignement relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 7 septembre 2018 inclus, par mail uniquement aux adresses suivantes :

fabienne.tirel@atout-france.fr

gregoire.marty-lavauzelle@atout-france.fr

benedicte.mainbourg@atout-france.fr

sophie.congourdeau@atout-france.fr

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre, chacune des réponses apportées par Atout France sera rédigée et mise en ligne sur son site à l'adresse suivante :

<http://atout-france.fr/services/marches-publics>.

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le document de la consultation ou ceux ayant reçu le présent cahier des charges de consulter régulièrement le site <http://atout-france.fr/services/marches-publics> afin de s'assurer qu'aucune réponse ou modification des documents de la consultation n'est intervenue.

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de l'absence de consultation des réponses sur le site.

7.3 Rétro planning

Remise/mise en ligne du cahier des charges	20 août 2018
Possibilités aux candidats de poser des questions (par mail uniquement – voir article 7.2)	Jusqu'au 7 septembre 2018
Date limite de réception des offres	Vendredi 14 septembre 2018 à 14h00 (heure de Paris)
Choix définitif du prestataire retenu	A partir du 24 septembre 2018

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

7.4 Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement.

7.5 Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Structure du dossier

Les candidats souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- ✓ Une note d'intention ;
- ✓ Une présentation de l'outil interactif faisant notamment la distinction entre ce qui relève de l'outil initial et les options possibles incluses dans le budget ;
- ✓ Un retro planning précis de la mise en place de l'interconnexion entre le site du candidat et atout-france.fr prenant en compte les éventuelles incidences sur la boutique en ligne et précisant le détail de ladite interconnexion, en particulier sur les questions de sécurité et de garanties ;
- ✓ Le budget de leur prestation en distinguant poste par poste ;
- ✓ Des liens vers des exemples de réalisations précédentes avec, dans la mesure du possible, les coordonnées des clients concernés ;
- ✓ Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail, le cas échéant).

7.6 Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 14 septembre 2018, 14h00 de Paris, comme suit :

- soit en un (1) exemplaire par voie postale à l'adresse suivante
ATOUT FRANCE
« Mise en concurrence : digitalisation des travaux et études »
A l'attention de Fabienne TIREL / Grégoire MARTY-LAVAUZELLE
79/81 rue de Clichy
75009 Paris

Les offres devront être obligatoirement envoyées soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par le biais d'une société spécialisée, soit par porteur.

- soit par mail aux adresses suivantes :

fabienne.tirel@atout-france.fr

gregoire.marty-lavauzelle@atout-france.fr

benedicte.mainbourg@atout-france.fr

sophie.congourdeau@atout-france.fr

Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.

7.7 Critères de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants :

- ✓ Les moyens techniques mis en œuvre pour répondre à la problématique de la présente consultation (40/100) ;
- ✓ Les coûts (30/100) ;
- ✓ Les délais de prise en compte et de la résolution des anomalies (30/100).

7.8 Délai de validité des offres

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché ainsi que ses éventuels renouvellements.

7.9 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel de Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard de Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants éventuels la même obligation de confidentialité.

7.10 Propriété intellectuelle

Tous les éléments, en particulier les études, transmis au prestataire sélectionné par Atout France dans le cadre de la réalisation du marché restent la propriété de Atout France. Le prestataire sélectionné s'engage à n'utiliser ces éléments que dans le strict cadre de l'objet du présent marché.

7.11 Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier

par Atout France. La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat,

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

7.12 Contacts

Fabienne TIREL

Responsable promotion et commercialisation, Direction du Développement Professionnel

LD : 01 42 96 74 40

Email : fabienne.tirel@atout-france.fr

Grégoire MARTY-LAVAUZELLE

Chef de poste, projets – Sous-Direction Technique des projets numérique

LD : 01 42 96 75 03

Email : gregoire.marty-lavauzelle@atout-france.fr

Bénédicte MAINBOURG

Directrice du Développement professionnel

Email : benedicte.mainbourg@atout-france.fr

Sophie CONGOURDEAU

Direction du Développement Professionnel

LD : 01 42 96 70 50

Email : sophie.congourdeau@atout-france.fr

Vu, paraphé et signé 12 pages, à _____, le

Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Titre :

Signature :